

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à la proposition de loi organique de M. François de Rugy, Mme Anne Poursinoff, MM. Noël Mamère et Yves Cochet relative à l'initiative citoyenne par droit de pétition selon l'article 11 de la Constitution (n° 2908) (M. François de Rugy, rapporteur) 2
- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à la proposition de loi constitutionnelle de Mmes Martine Billard, Jacqueline Fraysse, MM. Marc Dolez, Jacques Desallangre, Roland Muzeau et Jean-Claude Sandrier garantissant la souveraineté du peuple en matière budgétaire (n° 2913) (Mme Martine Billard, rapporteure) . 2

Jeudi

2 décembre 2010

Séance de 9 heures 20

Compte rendu n° 21

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

**Présidence
de M. Jean-Luc
Warsmann,
Président**



La séance est ouverte à 9 heures 20.

Présidence de M. Jean-Luc Warsmann, président.

La Commission examine en application de l'article 88 du Règlement, sur le rapport de M. François de Ruy, les amendements à la proposition de loi organique de M. François de Ruy, Mme Anne Poursinoff, MM. Noël Mamère et Yves Cochet relative à l'initiative citoyenne par droit de pétition selon l'article 11 de la Constitution (n° 2908).

Article 8 : *Conditions d'habilitation des organisateurs des pétitions collectives.*

Elle examine tout d'abord l'amendement n° 1 de M. Jacques Valax.

M. François de Ruy. Cet amendement apporte une précision utile à la procédure du droit de pétition, puisqu'il réserve aux seules personnes morales de droit privé à but non lucratif la possibilité de recueillir les pétitions de soutien des électeurs à une proposition de loi susceptible d'être soumise à référendum.

La Commission *repousse* cet amendement ainsi que l'amendement n° 2 du même auteur.

Puis, la Commission constate qu'elle n'est saisie d'aucun amendement à la proposition de loi constitutionnelle de Mmes Martine Billard, Jacqueline Fraysse, MM. Marc Dolez, Jacques Desallangre, Roland Muzeau et Jean-Claude Sandrier garantissant la souveraineté du peuple en matière budgétaire (n° 2913).

La séance est levée à 9 heures 25.



Membres présents ou excusés

Présents. - M. Charles de La Verpillière, M. François de Ruy, Mme Marie-Jo Zimmermann

Excusés. - M. Abdoulatifou Aly, M. Jacques Alain Bénisti, M. Étienne Blanc, M. Philippe Gosselin, Mme Marietta Karamanli, M. Jérôme Lambert